



## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

**Etaiet Présents** : Mmes Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Stéphanie PINOGES, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD.

**Excusés** : Mme Isabelle LAPLANCHE a donné son pouvoir à M Vivian PERROCHES, M Yannick JAUCEN a donné son pouvoir à Mme Stéphanie PINOGES, M Jean-François NEVEU a donné son pouvoir à M Yann MEHEUX-DRIANO

**Secrétaire de séance** : Mme Florence TUCHOLSKI

✓ **Approbation du compte-rendu du 22 juin 2020**

**01/10-07-2020 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale**

Le maire a proclamé élus délégués et suppléants dans l'ordre de la liste telle qu'elle a été déposée auprès de lui :

**DELEGUES :**

Vivian PERROCHES,  
Florence TUCHOLSKI,  
Yann MEHEUX-DRIANO.

**SUPPLEANTS :**

Annette HENAULT,  
Jacques DESPLEBIN,  
Andrée GERLAND.

**02/10-07-2020 Constitution de la commission communale des impôts directs : proposition liste de membres**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- d'approuver la composition de la liste susmentionnée concernant la composition de la CCID,
- d'autoriser M. le maire à transmettre la présente liste au directeur régional des finances publiques et de signer l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

**03/10-07-2020 Droit à la formation des élus**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide que :**

- chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

**04/10-07-2020 Autorisation du maire à recruter du personnel temporaire**

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :**

1. **AUTORISE** le maire à recruter, dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des remplacements, besoins liés aux accroissements temporaires d'activité, des agents non titulaires.

2. **DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence,

3. **AUTORISE** en conséquence le maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels, et l'ensemble des décisions en découlant,

4. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**05/10-07-2020 Adhésion à la mission de contrôle / réalisation des dossiers CNRACL par le centre de gestion**

**Après débats et discussion, les membres du conseil municipal à l'unanimité :**

- autorisent le maire à signer la convention relative à la réalisation / au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de gestion applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

- les crédits correspondants seront inscrits au budget

**06/10-07-2020 Désignation du correspondant défense**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Mme Florence TUCHOLSKI en tant que correspondante défense de la commune de Fleuré et M Denis LACOUR en tant que suppléant.**

**07/10-07-2020 Commission Locale des Charges Transférées : délégués**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme délégués :**

Titulaire : M. Vivian PERROCHES

Suppléant : M. Yann MEHEUX-DRIANO

**08/10-07-2020 Achat matériel informatique**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité décide :**

- de mandater M Yann MEHEUX-DRIANO pour demander à l'Agence des territoires d'établir une nouvelle offre conformément aux souhaits sus mentionnés et d'autoriser M le maire à signer le bon de commande actualisé pour un montant maximum de 7000 €

**09/10-07-2020 Forfait cantine et garderie de juin**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- la non réclamation des redevances de cantine et de garderie du mois de juin 2020 aux familles concernées  
- la restitution des tickets pour les fréquentations de la cantine et de la garderie à titre exceptionnel sur la même période

**10/10-07-2020 Horaires et tarifs de la garderie**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- la garderie ouvrira à 7h30 à compter de la prochaine rentrée scolaire  
- de maintenir le forfait annuel du matin à 250€ et celui du soir à 300€  
- de créer un nouveau tarif annuel de 275€ permettant aux enfants de fréquenter la garderie soit le matin soit le soir

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 13 pour, 1 contre et 1 abstention décide :**

- de réduire le forfait annuel de 10%, soit un mois gratuit, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille dont tous les enfants fréquentent la garderie

*La séance est levée à 0h07*